

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 26 JUIN 2017

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 26 juin 2017 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt juin deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Mesdames et Messieurs : R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, S. Viry, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun, C. Petit, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, D. Andrès, B. Aubry, JP. Bazin, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, F. Chevalley, F. Claudon, R. Clément, S. Cossin, M. Cuny, N. Daguey, F. Diot, G. Dubois, F. Dupont, G. Eymann, M. Ferry, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, B. Gille, A. Gornet, M. Grandjean, D. Grosjean, S. Hach, A. Huc, B. Huguenin, N. Huguenin, A. Huke, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, G. Joubert, B. Jourdain, Y. Leclerc, P. Legrand, C. Leroy, P. Leroy, C. L'Hôte, JN. Lombard, J. Mahieu, A. Mangin, D. Mathieu, D. Micard, C. Michel, JM. Michel, D. Midon, B. Morel, P. Noël, C. Pierrat, A. Pierre, JP. Poirot, A. Rafiki, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, V. Salvador, G. Schneider, MC. Serieys, F. Simon, C. Souvay, C. Vauzelle, C. Vuillemard.

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs : F. Dulot (suppléé par Madame G. Joubert), R. Habrant (suppléé par Monsieur D. Grosjean), MC. Abel, J. Aubry (pouvoir à Monsieur G. Colin), M. Balland (pouvoir à Monsieur F. Chevalley), MJ. Balthazard-Fremiot (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), JP. Bazin (*parti au point n°32*), J. Brunet (pouvoir à Monsieur JP. Jeannot), R. Colin (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), E. Courtois (pouvoir à Madame P. Deau), A. Denninger-Arnoux (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), T. Euriat (suppléé par Madame F. Dupont), A. Gamet (suppléé par Monsieur P. Legrand), JM. Georges (pouvoir à Monsieur P. Noël), J. Grasser (pouvoir à Madame E. Del Génini), J. Hamann (pouvoir à Monsieur JL. Martinet), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), E. Jacoté (suppléé par Monsieur A. Huke), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), S. Muller (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), D. Perrin (suppléé par Madame M. Cuny), B. Pourchet (pouvoir à Madame N. Huguenin), PJ. Robinot (pouvoir à Madame C. Leroy), R. Roger (pouvoir à Monsieur F. Drevet), J. Thomas (pouvoir à Monsieur D. Momon), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), P. Vilmar (pouvoir à Monsieur M. Fournier), R. Voiry (suppléé par Monsieur Y. Leclerc).

ABSENTS : Mesdames et Messieurs : C. Balland, J. Demange, M. Dumontier, B. Laurent, JP. Moinaux, MC. Thiébaud.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Henri VOUAUX.

Les Procès-verbaux des séances des 30 mars et 13 avril 2017 sont adoptés à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A la réalisation des emprunts :

- Avec le Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 93.804,18 €, qui refinance, sans mouvement de fonds, le capital restant dû d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel le 26 octobre 2012 par la Communauté de Communes du Val de Vôge, pour une durée de 10 ans.

- Avec le Crédit Agricole Alsace Vosges pour un emprunt d'un montant de 442.705,12 € qui refinance, sans mouvement de fonds, trois emprunts d'un même montant.

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1.500.000 € pour une durée d'un an indexé sur le taux EONIA flooré avec un taux de marge de 0,75 %.

⇒ Au remboursement anticipé d'emprunt :

- Pour un remboursement par anticipation auprès du Crédit Mutuel d'un emprunt d'un capital restant dû au 31 mars 2017 de 93.804,18 €.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société TECHFINA pour un avenant n°2 aux travaux de la construction de la station d'épuration à Arches pour un montant en plus value de + 19.049 € HT et une prolongation de 6,5 mois et pour un avenant n°3 pour un montant en plus value de + 2.000 € HT portant le nouveau montant du marché à 1.949.266,37 € HT.

- Avec l'Entreprise COLAS CENTRE EST EPINAL pour un avenant n°1 aux travaux d'entretien de voirie zone Nord de la centrale d'achat pour un montant annuel maximum de 850.000 € HT.

- Avec l'Entreprise COLAS CENTRE EST EPINAL pour un avenant n°1 aux travaux d'entretien de voirie zone Ouest de la centrale d'achat pour un montant annuel maximum de 500.000 € HT.

- Avec l'Entreprise EUROVIA LORRAINE pour un avenant n°1 aux travaux d'entretien des fossés zone Nord de la centrale d'achat pour un montant annuel maximum de 90.000 € HT.
- Avec l'Entreprise EUROVIA LORRAINE pour un avenant n°1 aux travaux d'entretien des fossés zone Ouest de la centrale d'achat pour un montant annuel maximum de 60.000 € HT.
- Avec la Société GRENKE pour la location d'un photocopieur pour un montant annuel de 720 € HT et un coût copie fixé à 0,0039 € HT pour les impressions noir et blanc et à 0,039 € HT pour les impressions couleur.
- Avec l'Entreprise SCHWEITZER pour un avenant n°1 du lot n°3 au marché de travaux pour la construction de la crèche de Golbey pour un montant en plus value de + 2.225 € HT portant le nouveau montant du marché à 157.153 € HT.
- Avec la COMPAGNIE LALA / THEATRE pour une intervention de Madame Clémentine VERDIER pour assurer un atelier théâtre auprès des élèves d'Art dramatique du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant de 1.005 €.
- Avec l'Entreprise JOLY pour un contrat de maintenance des portes automatiques de l'atelier bois à Xertigny / Hadol pour un montant annuel de 745 € HT.
- Avec l'Entreprise BEST pour un marché SPS, dans le cadre du projet d'assainissement collectif à Archettes pour un montant de 1.310,50 € HT.
- Avec la SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN pour une mission d'accompagnement à l'acquisition foncière des terrains de la zone Ecoparc à Chavelot pour un montant de 24.750 € HT.
- Avec la Société FLUVIALIS pour un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de restauration morphologique du Coney à Uriménil pour un montant total de 79.561 € HT.
- Avec le C.R.O.U.S. Nancy-Metz pour une convention pour la fourniture de repas traditionnel pour les artistes invités lors de la saison culturelle 2016/2017 du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant unitaire de 8,40 € TTC.
- Avec l'Entreprise ALIOS pour un marché d'étude de sol dans le cadre du projet de bâtiment pour un four de thermochauffage sur le site des anciennes tréfilereries à Hadol / Xertigny pour un montant de 3.255 € HT.
- Avec la SEDE pour un contrat pour l'accompagnement de la réalisation du dossier de déclaration d'épandages des boues dans le cadre de la gestion de la station d'épuration de Pouxoux pour un montant de 3.800 € HT.

- Avec le prestataire « NOUVEAUX TERRITOIRES » pour l'abonnement à la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour pour l'année 2017 pour un montant 4.176 € TTC.
- Avec la Société ARCHIMED SA pour la mise à jour du système d'information du réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant total de 23.215 € HT et pour un montant de 16.274 € HT pour la maintenance annuelle du logiciel.
- Avec le Prestataire PLONK ET REPLONK DIFFUSION SARL pour une convention de mise à disposition d'une exposition intitulée « La Suisse et ses à-côtés » pour un montant de 5.000 € HT.
- Avec la Compagnie des Cartes Carburants pour le paiement du carburant par prélèvement automatique à l'Ecomarché de la Commune de La Vôge les Bains.
- Avec l'Entreprise BETG pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de réseaux d'assainissement collectif à Archettes fixant le forfait définitif du maître d'œuvre à 25.298,47 € HT.
- Avec l'Entreprise BTP CONSULTANTS pour un marché de contrôle technique dans le cadre du projet de bâtiment pour un four de thermochauffage sur le site des anciennes tréfileries à Hadol / Xertigny pour un montant de 5.850 € HT.
- Avec l'Entreprise BARBAUX BATIMENT pour le lot n°9 du marché relatif à la phytoépuration dans le cadre de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs pour un montant minimum de 5.000 € HT et un montant maximum de 20.000 € HT.
- Avec les Entreprises GTM-HALLE, CEGELEC, IMHOFF pour un avenant n°1 au marché de travaux de la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant en plus value de + 151.182,69 € HT portant le nouveau montant des travaux à 2.918.631,40 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour l'avenant n°1 au lot n°3, dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des assainissements collectifs pour un montant en plus value de + 3.736,90 € HT portant le nouveau montant du marché à 24.700,66 € HT.
- Avec l'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES de l'Ecole Maurice Ravel pour la commande de l'œuvre intitulée « Nautilus 1917 » pour un montant de 1.000 €.
- Avec la Ville d'Epinal pour une prestation de nettoyage régulier des locaux du service transports urbains de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant mensuel de 226,92 € HT pour 3h de ménage par semaine et pour un montant annuel de 2.723 € HT pour le nettoyage des vitres une fois par mois.

⇒ A l'acceptation d'indemnités de sinistres :

- Avec la compagnie d'assurance CIADE pour une indemnité d'un montant de 708 € suite à la dégradation de l'avancée de toit de la Crèche « Les P'tits Crocos » à Xertigny.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la modification de l'article 3 de l'acte constitutif de la régie de recettes du Conservatoire Gautier-d'Epinal visant à intégrer la vente de tee-shirt à l'effigie de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit du Collège Jules Ferry et de l'Association Concours Artistique d'Epinal.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'instruments de musique du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association Concours Artistique d'Epinal et de l'Association Floréal Musical d'Epinal.

- Pour la location du terrain synthétique, des vestiaires et de la salle de convivialité du complexe sportif de Chaumousey au profit du Comité d'Etablissement de l'APAVE Alsacienne SAS pour un montant de 11,60 € TTC de l'heure.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Pour le fonctionnement de Scènes Vosges : « Arts de la Scène » et « Musiques Actuelles ».

- Au titre de la Dotation Politique de la Ville 2017 pour les actions suivantes :

Travaux de rénovation à la piscine Roger Goujon et à la piscine Iris;

Ingénierie Développement Economique et actions en faveur du développement de la culture d'entreprendre dans les quartiers ;

Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel du public de plus de 26 ans éloigné de l'emploi

Ingénierie Loi Egalité Citoyenneté et Habitat

- Pour le projet de création de l'Hôtel de l'Innovation pour le Bois à Epinal.

- Pour le projet de construction du bâtiment d'accueil et de l'acquisition d'un four de thermochauffage à Hadol / Xertigny.

- Pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment artisanal à Uriménil sur le site BIHR.

- Pour le développement touristique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal : amélioration de l'accueil et la découverte autour de Bouzey, mise en place d'une signalétique sur la Véloroute et acquisition de la Maison Robin à Châtel sur Moselle.

- Pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment artisanal sis allée des Chênes à Epinal.

⇒ Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :

- Avec les Association suivantes pour les cotisations 2017 :
 - Association des Villes de France pour un montant de 4.000 €
 - Association des Villes Universitaires de France pour un montant de 500 €
 - AVICCA pour un montant de 2.455 €
 - Association des Maires des Vosges pour un montant de 5.808,05 €
 - CIIME pour un montant de 2.000 €
 - MATERALIA pour un montant de 3.011,84 €

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de marchés publics :

- Le Bureau Communautaire a approuvé le projet global d'aménagement de la piste d'athlétisme du stade de la Colombière à Epinal.

⇒ En matière de subventions :

- Le Bureau Communautaire a approuvé la candidature de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'atelier des territoires 2017/2018 « faire de l'eau une ressource pour l'aménagement » pour la Moselle.

⇒ En matière d'affaires financières :

- Le Bureau Communautaire a approuvé le maintien des contrats commerçants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal applicables au 31 décembre 2016 au profit de la nouvelle Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1er janvier 2017.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale pour un montant 4.050 €.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant total 1.049.076,81 €.

⇒ **En matière de cession de terrain :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain, sis zone d'activité Epinal-Nomexy, au profit de la Société DEKRA d'une superficie d'environ 7.635 m² issu de la parcelle cadastrée AC 89 pour un montant de 60.846 € HT.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession des terrains constituant le lotissement de Rehaincourt au profit de la Commune de Rehaincourt pour un montant total de 271.676 €.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la suppression d'une servitude de non édificandi concernant l'immeuble industriel et commercial situé rue du Colonel Demange à Golbey.

⇒ **En matière de ressources humaines :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

⇒ **Affaires Générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales au Syndicat mixte pour l'informatisation communale.

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivants :

2/1 - Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Délégués titulaires :

*Mesdames et Messieurs
Michel HEINRICH, Jean-
Claude MORETTON,
Stéphane VIRY, Patrick
NARDIN, Roger ALEMANI,
Elisabeth DEL GENINI,
Yannick VILLEMEN, Philippe
SOLTYS, Dominique
MOMON, Michel FERRY,
Gérard COLIN, Véronique
MARCOT, Philippe EYMARD,
Michel FOURNIER,
Christophe PETIT, Gilles*

DUBOIS, Sylvie
 D'ALGUERRE, Jean-Luc
 MARTINET, Nicole
 ARNOULD, Pascal HAULLER,
 Joël MAROT, Jacques
 GRASSER, Michel CLAUDEL,
 Noëlle PILOT, Christine
 VAUZELLE, Patrick VILMAR,
 Claude ARNOULD, Claude
 VINCENT

Délégués suppléants :

Mesdames et Messieurs
 Pascale DEAU, Nicolas
 BRAUN, Jean-Claude
 CRAVOISY, Marie-José
 BALTHAZARD-FREMIOT,
 Bruno CHEVRIER, Paul
 RAFFEL, Gilbert FRANCOIS,
 Marielle CUNY, Frédéric
 DREVET, Henri VOUAUX,
 Frédéric DULOT, Olivier
 BARABAN, Eric GARION,
 Raymond HABRANT, Pascal
 LARRIERE, Henri
 LAVAULEE, Grégory
 CARDOT, Victorio
 SALVADOR, Roger COLIN,
 Dominique ANDRE, Annie
 BOISSONNET, Françoise
 PIAGET, Véronique
 CONRAUD, Daniel
 GROSJEAN, Patricia
 BOURGUIGNON, Jean-Daniel
 BOXBERGER, Ghislaine
 JEANDEL-JEANPIERRE,
 Marie-Christine SERIEYS

2/2 - Association des Jardins de Cocagne

Madame Françoise FLEURY

**3 - Statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal -
 Définition de l'intérêt communautaire**

Le Conseil Communautaire a modifié l'intérêt communautaire et compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relatif aux modalités de gestion des aires de camping-car, au transfert du stade de la Colombière d'Epinal, du Lotissement de Rehaincourt et de la voirie de l'ex Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, et de la gestion des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION
 (Monsieur Gérard SCHNEIDER)

4 - Règlement intérieur du Conseil Communautaire

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement intérieur applicable à l'Assemblée délibérante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Contractualisation 2017 avec le Conseil Départemental des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé la contractualisation 2017 avec le Conseil Départemental des Vosges relative au soutien financier de projets du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Association Images Est

6/1 - Versement de subvention

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 € et une subvention d'équipement d'un montant de 40.000 € au profit de l'Association Images Est et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6/2 - Garantie d'emprunt

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie d'emprunt de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association Image Est à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant de 250.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Patinoire Intercommunale d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la Patinoire Intercommunale avec le Cabinet Bouillon-Bouthier suite à un changement de dénomination sociale et de forme de la société.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Capavenir Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe du recours à la délégation de service public selon le mode de l'affermage pour la gestion du service public de l'aire d'accueil des gens du voyage à Capavenir Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaires : Madame et Messieurs : Jean-Claude MORETTON, Jean-Paul JEANNOT, Brigitte GILLE, Daniel FIMBRY, Joël MAROT
Suppléants : Madame et Messieurs Daniel MIDON, Jean-Marie MICHEL, Philippe LEROY, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Alain PIERRE

9 - Fourniture de matériel informatique

Le Conseil Communautaire a approuvé les marchés à bons de commandes pour la fourniture de matériel informatique par la centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Fourniture de logiciels standards

Le Conseil Communautaire a approuvé les marchés à bons de commandes pour la fourniture de logiciels standards par la centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Tarifs intercommunaux

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs intercommunaux pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie de la Communauté d'Agglomération à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal pour :

12/1 - Un prêt d'un montant de 72.000 € concernant la réhabilitation de 6 logements situés rue du 21ème RTA à Epinal;

12/2 - Un prêt d'un montant de 60.000 € concernant la réhabilitation d'un logement situé 11 rue Pierre Simonet à Epinal ;

12/3 - Un prêt d'un montant de 26.000 € concernant la réhabilitation de 2 logements situés 28 rue du Professeur Vuillemin à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Décision modificative

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°1 au budget général et au budget annexe locations commerciales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15 - Durée des amortissements

Le Conseil Communautaire a fixé la durée des amortissements de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Fonds de concours 2017

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement d'octroi de fonds de concours 2017 au profit de ses Communes Membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

17 - Versement transport - Demande d'exonération

Le Conseil Communautaire a approuvé la demande faite par l'Association des Paralysés de France (Foyer d'accueil médicalisé d'Epinal) relative à l'exonération de la taxe sur le versement transport en vertu des dispositions de l'article L.2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18 - Transport Val de Vôge**18/1 - Convention de transport avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention et le règlement intérieur de transport avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois relative à la mise en place d'un service de transport pour les élèves de l'établissement.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18/2 - Modalités de mise à disposition des autocars

Le Conseil Communautaire a approuvé les modalités de mise à disposition des autocars du secteur du Val de Vôge ainsi que les conventions types de mise à disposition des véhicules.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Dispositif des clauses d'insertion

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec les Communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la convention cadre relative au dispositif des clauses d'insertion porté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal avec ses Communes membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

20 - Zone d'activité Ecoparc de Chavelot

Le Conseil Communautaire a choisi le concessionnaire pour l'aménagement de la Zone d'activité Ecoparc à Chavelot et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession correspondant.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

21 - Faculté de Droit d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Université de Lorraine, l'avenant n°1 à la convention financière dans le cadre de l'organisation de la délocalisation de la licence mention Droit à la Faculté de Droit d'Epinal prolongeant la convention initiale jusqu'au 31 août 2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

22 - Piste d'athlétisme de la Colombière à Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet global d'aménagement de la piste d'athlétisme du stade de la Colombière à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

23 - Accès aux équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 à la convention de partenariat permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de bénéficier des tarifs réduits pour l'accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2017.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

24 - Adhésion à l'Association Interbibly

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale à l'Association Interbibly pour un montant annuel de 200 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

25 - Adhésion à l'Association « Orchestre à l'Ecole »

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au sein de l'Association « Orchestre à l'Ecole » pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

26 - Règlement intérieur de l'Ecole Intercommunale de Musique à Capavenir Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement intérieur de l'Ecole Intercommunale de Musique à Capavenir Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

27 - Règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé les modifications apportées au règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

28 - Suivi animation du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 avec le Cabinet URBAM Conseil pour l'intégration des territoires de l'ex-Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et l'ex-Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle au marché de suivi animation du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

29 - Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire communautaire et à solliciter le porter à connaissance de l'Etat.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

30 - Politique Sociale de l'Habitat**30/1 - Plan partenarial de gestion et d'attribution des logements sociaux**

Le Conseil Communautaire a sollicité le porter à connaissance de l'Etat pour l'élaboration d'un plan partenarial de gestion et d'attribution des logements sociaux sur l'ensemble du territoire communautaire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

30/2 - Convention Intercommunale d'attribution de logements sociaux

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la rédaction d'une convention intercommunale d'attribution de logements sociaux remplaçant la convention d'équilibre territorial.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

31 - Aires d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Communautaire a approuvé les modifications apportées aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage de Thaon-les-Vosges et de Razimont à Epinal, et la mise en place d'un protocole d'occupation sur l'aire de Golbey.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32 - Agence Locale de l'Energie et du Climat Centre-Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Centre Vosges, les modalités financières de la convention relative à la mise en œuvre du dispositif Dialecte dans le cadre de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

33 - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec le Syndicat du Bassin versant de la Lanterne pour une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI fixant le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à 571 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - Taxe de séjour

Le Conseil Communautaire a instauré et a fixé les tarifs de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - Acquisition de la Maison Robin à Châtel sur Moselle

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un immeuble sis 14 rue Paul Richard à Châtel sur Moselle sur la parcelle communale cadastré AB 194 pour un montant de 60.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36 - Indemnité de Conseil au Trésorier Payeur Municipal

Le Conseil Communautaire a fixé, à Madame le Trésorier Payeur Municipal, le taux de l'indemnité de Conseil.

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION
(Mme Corine BONNAVENTURE)

37 - Questions diverses**37/1 - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Le Conseil Communautaire a approuvé la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et a émis le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 27 juin 2017,
Le Président,



Michel HEINRICH